

Enseignement supérieur et recherche

Écoles normales supérieures

Débouchés offerts à partir de la Banque d'épreuves littéraires - session 2014

NOR : ESRS1327158C

circulaire n° 2013-0019 du 30-10-2013

ESR - DGESIP A2

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux chefs d'établissement

La Banque d'épreuves littéraires (BEL) est constituée des épreuves d'admissibilité au concours Lettres (A/L) de l'ENS (Ulm), au concours littéraire de l'ENS de Lyon et au concours « langues étrangères : anglais » de l'ENS de Cachan. La voie Lettres - Sciences sociales (B/L) n'est pas concernée par la présente circulaire : elle a ses propres dispositifs. Certaines épreuves de la BEL sont, depuis 2009, communes aux trois écoles normales supérieures. Depuis la session de concours 2011, la BEL est ouverte à de nouvelles écoles et formations.

L'accord conclu entre les ENS et les écoles et formations partenaires a pour objectif de permettre à un plus grand nombre de candidats issus des classes préparatoires de Lettres deuxième année d'intégrer des écoles ou formations variées, à partir de l'ensemble des épreuves écrites de l'ENS ou des ENS auxquelles ils se préparent. Les ENS restent organisatrices des concours et conceptrices des sujets et des programmes de seconde année.

Les écoles et formations membres de la BEL prennent en compte les épreuves écrites de la banque comme l'une des composantes des voies d'admissibilité dans leurs cursus, selon des modalités présentées, pour chaque partenaire, dans les annexes ci-jointes. Elles peuvent maintenir, si elles le souhaitent, leurs propres voies et / ou épreuves de recrutement en parallèle de la banque d'épreuves. Les candidats, en fonction de leurs résultats aux épreuves écrites de la BEL et aux autres éventuelles épreuves d'admissibilité, ont la possibilité de se présenter aux épreuves d'admission d'autres concours et formations, auxquels ils se seront préalablement inscrits. L'admission se fait au niveau L3 ou M1.

La liste de ces concours et formations est fixée, pour 2014, aux établissements suivants :

- CELSA (université Paris-Sorbonne) ;
- Concours BCE (20 écoles de management et 6 écoles rattachées) ;
- Concours Ecricome prépa littéraire (3 écoles de management) ;
- École nationale des chartes ;
- École supérieure d'interprètes et de traducteurs (ESIT, université Sorbonne Nouvelle-Paris 3) ;
- Instituts d'études politiques (IEP) d'Aix-en-Provence, de Lille et de Lyon ;
- ISIT (Institut de management et de communication interculturels) ;
- Institut supérieur du management public et politique (ISMaPP) ;
- université Paris-Dauphine.

I - Procédure d'inscription des candidats

Tous les candidats qui veulent bénéficier du dispositif de la BEL doivent s'inscrire aux concours d'entrée dans les ENS (via le serveur internet : <http://www.concours-bce.com/>) et en passer les épreuves écrites : soit celles du concours A/L de l'ENS (Ulm), soit celles du concours littéraire de l'ENS de Lyon, soit celles des deux concours s'ils le souhaitent. Les candidats qui veulent bénéficier du dispositif via leur inscription au concours « langues étrangères : anglais » de l'ENS de Cachan doivent également s'inscrire au concours littéraire de l'ENS de Lyon - série langues vivantes - et en passer les épreuves écrites.

Les étudiants doivent en outre faire acte de candidature dans les écoles ou formations qui les intéressent. Les délais et procédures d'inscription sont décrits dans les fiches annexes.

L'inscription à certains concours autres que la BEL peut être payante. Les règlements des concours des différentes écoles peuvent prévoir la dispense des frais d'inscription pour les étudiants boursiers.

De nombreuses écoles et formations disposaient de voies ou d'épreuves permettant aux étudiants des

CPGE littéraires d'intégrer leurs cursus. Ces voies d'accès ou épreuves sont parfois maintenues. Les inscriptions se font alors directement auprès des écoles et formations, lesquelles indiquent les conditions d'accès aux candidats.

II - Admissibilité

Les résultats des écrits des ENS sont transmis à une date convenue par les services compétents des ENS.

À partir de ces résultats, les écoles et formations partenaires de la BEL déterminent l'admissibilité dans leur propre voie de recrutement. Cette admissibilité peut supposer que les candidats passent des épreuves supplémentaires, définies par ces écoles et formations.

III - Admission

L'admission est décidée par les différentes écoles et formations, chacune organisant les épreuves d'admission selon ses procédures propres, en veillant à les faire connaître aux étudiants et à les conseiller.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que les notes obtenues à la BEL leur seront communiquées postérieurement à la fin de l'ensemble des épreuves.

IV - Intégration

Les écoles et formations offrent des voies d'accès, via la BEL, soit au niveau L3, soit au niveau master, soit aux deux niveaux.

L'accès au niveau L3 est ouvert à tous les étudiants des classes préparatoires de Lettres deuxième année. L'année de L3 se fait dans l'école ou la formation d'accueil, ou sous sa responsabilité.

L'accès direct au niveau M1 est ouvert aux étudiants qui ont effectué une seconde ou une troisième année de classe préparatoire de Lettres deuxième année. L'établissement d'accueil peut imposer des conditions particulières ou des épreuves complémentaires qui seront clairement portées à la connaissance des candidats au moment de leur inscription.

Certaines écoles et formations peuvent aussi accepter de « pré-admettre » en cycle master un étudiant de niveau L2, à charge pour cet étudiant de valider l'année suivante une L3, selon des modalités définies par l'école ou la formation.

V - Groupe de suivi

Un groupe de suivi, réunissant un représentant de chacun des partenaires et des représentants des associations de professeurs et des proviseurs des lycées ayant des classes préparatoires, se réunit deux fois par an dans le but de faire le bilan du concours précédent, ainsi que le point sur la session en cours, et de favoriser les échanges et la concertation autour de la BEL.

VI - Abrogation de la circulaire du 19 novembre 2012

La circulaire n° 2012-0025, du 19 novembre 2012, relative aux débouchés offerts à partir de la Banque d'épreuves littéraires des écoles normales supérieures (session 2013), est abrogée.

Fait le 30 octobre 2013

Pour la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,

Par empêchement de la directrice générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle,
Le chef du service de la stratégie de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,
Jean-Michel Jolion

Annexe 1

Celsa, université Paris-Sorbonne

Grande école rattachée à l'université Paris-Sorbonne, le Celsa dispense des formations professionnalisantes de haut niveau en journalisme, communication, marketing, publicité et ressources

humaines. Il délivre des diplômes de licence, master, doctorat, magistère et MBA.

Depuis le concours 2011, le Celsa propose deux voies d'accès à partir de la Bel, soit pour une entrée en troisième année de licence de l'information et de la communication du Celsa, soit pour une entrée en première année de master « information et communication », spécialité « journalisme ». Les candidats doivent témoigner d'un réel intérêt pour le journalisme.

Les étudiants intéressés par le Celsa se reporteront utilement à son site web: <http://www.celsa.fr/>

I - Entrée en troisième année de licence de l'information et de la communication

1. Procédure d'inscription des candidats

Pour la session 2014, les étudiants qui souhaitent passer le concours d'accès en troisième année de licence de l'information et de la communication du Celsa disposent de deux voies d'accès :

- soit en passant toutes les épreuves écrites et orales du concours organisé par le Celsa. Les étudiants s'inscrivent directement auprès du Celsa et ne cochent pas, dans le logiciel d'inscription à la Bel, la case « Celsa - concours d'entrée en L3 » ;
- soit après inscription et composition aux épreuves écrites de la Bel, en ne passant que les épreuves d'admission du concours du Celsa, selon la procédure d'admission décrite ci-dessous. Les étudiants souhaitant passer cette voie doivent cocher la case « Celsa - concours d'entrée en L3 » dans le logiciel d'inscription aux concours des ENS et s'inscrire sur le site du Celsa en remplissant la fiche réservée aux étudiants Bel L3.

Tout étudiant qui se présenterait au concours écrit du Celsa et n'y serait pas admissible ne pourrait se prévaloir d'une admissibilité au concours des ENS pour passer les épreuves d'admission du Celsa.

2. Admissibilité

Au vu des résultats obtenus à la Bel, les candidats ayant obtenu à l'écrit des notes supérieures à un total défini par le Celsa seront déclarés admissibles au Celsa. Les admissibles s'inscriront directement auprès du Celsa pour passer les oraux de ce concours.

3. Admission

Lors de leur inscription au Celsa, les admissibles devront choisir l'un des cinq parcours ouverts en troisième année de licence, à savoir :

- communication des entreprises et des institutions ;
- médias et communication ;
- management de la communication ;
- marketing, publicité et communication ;
- ressources humaines et communication.

Les épreuves d'admission consistent en :

- un entretien avec un jury correspondant au parcours choisi. Cet entretien a pour objectif d'apprécier la motivation du candidat et l'adéquation de son profil au parcours choisi ;
- un examen oral d'anglais visant à apprécier le niveau de compréhension auditive et l'expression orale des candidats.

II - Entrée en première année de master « information et communication », spécialité « journalisme »

Cette voie est réservée aux étudiants ayant effectué une seconde ou une troisième année de classe préparatoire de Lettres deuxième année.

1. Procédure d'inscription des candidats

Les étudiants qui souhaitent passer par la voie Bel le concours d'accès en première année de master « information et communication », spécialité « journalisme », et remplissent les conditions énoncées ci-dessus, doivent passer les épreuves écrites de la Bel. Ils devront s'inscrire dans le logiciel d'inscription des ENS en cochant la case « Celsa - Master 1 de journalisme » et s'inscrire sur le site du Celsa en remplissant la fiche réservée aux étudiants Bel Master 1 Journalism.

2. Admissibilité

Dès les résultats de l'écrit de la Bel connus, les candidats ayant obtenu des notes supérieures à un total défini par le Celsa s'inscriront auprès de ce dernier pour passer les épreuves d'admission organisées pour ce concours. Le Celsa convoquera à ces épreuves les candidats qui auront atteint le barème qu'il fixera pour cette voie spécifique.

3. Admission

Les épreuves d'admission de cette voie d'accès auront lieu courant juin 2014. Elles consisteront en :

- un entretien avec un jury composé d'universitaires et de journalistes, chargé d'apprécier la motivation et les aptitudes du candidat pour exercer le métier de journaliste ;
- une épreuve d'anglais (compréhension d'un texte oral et conversation) ;
- une épreuve écrite de questionnaire d'actualité.

Pour connaître le détail des épreuves, les étudiants intéressés sont invités à consulter le site du Celsa.

Le Celsa organisera une journée « portes ouvertes » le samedi 18 janvier 2014, de 13 h 30 à 17 h 30, au Celsa même, et participera à la journée « portes ouvertes » de la Sorbonne, au centre Malesherbes.

Annexe 2 Concours BCE

Administrée par la direction des admissions et concours de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Île-de-France, la BCE est la banque d'épreuves communes aux vingt grandes écoles de management suivantes : Audencia Nantes ; École de management (EM) de Normandie ; École de management (EM) de Strasbourg ; École des hautes études commerciales (Edhec) ; École de management (EM) de Lyon ; École supérieure de commerce (ESC) de Dijon Bourgogne ; École supérieure de commerce (ESC) de Grenoble ; École supérieure de commerce (ESC) de La Rochelle ; École supérieure de commerce (ESC) de Montpellier ; École supérieure de commerce (ESC) de Pau ; École supérieure de commerce (ESC) de Rennes ; École supérieure de commerce (ESC) de Toulouse ; École supérieure de commerce (ESC) de Troyes ; École supérieure de commerce de Paris (ESCP) Europe ; École supérieure des sciences économiques et commerciales (Essec) ; Hautes études commerciales (HEC) Paris ; Institut des hautes études économiques et commerciales (Inseec) ; Institut supérieur de commerce (ISC) de Paris ; Skema Business School (BS) ; Télécom École de management (EM).

La BCE fournit également les épreuves d'admissibilité pour certaines voies d'admission des établissements suivants : ENS de Cachan, ENass École nationale d'assurance, ENSAE ParisTech, École spéciale militaire de Saint-Cyr, Institut supérieur de commerce international de Dunkerque - Côte d'Opale (ISCID-CO) et Institut supérieur de gestion (ISG). Ces voies d'admission ne sont pas concernées par la Bel.

Depuis le concours 2011, la voie d'accès que la BCE propose aux étudiants des classes préparatoires littéraires intègre les résultats obtenus aux concours de la Bel : concours A/L de l'ENS (Ulm), concours littéraire de l'ENS de Lyon, concours « langue étrangère : anglais » de l'ENS de Cachan.

Les étudiants intéressés par la BCE se reporteront utilement à son site web : <http://www.concours-bce.com/>

I - Procédure d'inscription des candidats

Les étudiants qui souhaitent passer le concours BCE doivent cocher, dans le logiciel d'inscription à la Bel, l'une des deux cases suivantes :

- BCE - Concours ENS (Ulm) ;
- BCE - Concours ENS de Lyon.

Ils doivent également s'inscrire à la BCE, sur le site internet de la banque, indiquer les concours auxquels ils souhaitent se présenter, et confirmer leur choix entre ENS (Ulm) et ENS de Lyon. Les candidats qui souhaiteraient présenter les deux concours, Ulm et Lyon, devront déterminer dès leur inscription les notes qui entreront dans le calcul de l'admissibilité aux écoles de la BCE. Ainsi, pour tout candidat qui aura coché « BCE - Concours ENS (Ulm) », ce seront les notes obtenues à ce concours qui seront prises en compte par la BCE ; pour tout candidat ayant coché « BCE - Concours ENS de Lyon », ce seront les notes de ce concours qui seront comptabilisées au moment de l'admissibilité.

Les candidats au concours « langues étrangères : anglais » de l'ENS de Cachan devront s'inscrire au concours littéraire de l'ENS de Lyon - série langues vivantes - en cochant la case « BCE - Concours ENS de Lyon », et passer l'intégralité des épreuves écrites de ce concours.

L'inscription aux concours de la BCE est payante, sauf pour les étudiants boursiers. Les candidats sont invités à consulter les tarifs appliqués sur le site internet de la BCE.

La BCE maintient, en parallèle des épreuves de la Bel, ses propres épreuves écrites :

- épreuves communes de contraction ou synthèse et de langues vivantes 1 et 2 ;
- épreuves spécifiques à la voie littéraire de dissertation littéraire, dissertation philosophique, et histoire ou géographie.

II - Admissibilité

Le jury réuni par chaque école arrête par ordre de mérite la liste des étudiants autorisés à passer les épreuves d'admission, en fonction du total de points obtenu à l'écrit. Dans ce total, on distingue :

- les notes obtenues aux épreuves écrites communes (obligatoires pour tous les concours) et spécifiques (facultatives) mentionnées ci-dessus ; chaque école affecte aux épreuves qu'elle a retenues pour son concours des coefficients qui lui sont propres ;
- la moyenne d'admissibilité (sur 20) obtenue par les candidats aux épreuves des concours d'entrée aux ENS, également affectée d'un coefficient modulé par chaque école.

Ce total est, dans la voie littéraire comme dans les autres voies, de 600 points au maximum (30 coefficients). Il permet l'interclassement des candidats des différentes voies.

Le détail des coefficients, pour chaque école, est consultable dans la brochure annuelle du concours et, en ligne, sur le site internet de la BCE.

III - Admission

Les candidats déclarés admissibles à l'un des concours BCE seront convoqués aux épreuves orales organisées par chacune des écoles aux concours desquelles ils se seront inscrits.

Les étudiants sont invités à prendre connaissance des modalités détaillées de concours (caractéristiques des épreuves, notamment) sur le site internet de la BCE : <http://www.concours-bce.com/>

Annexe 3 Concours Écricome prépa littéraire

Écricome est la banque d'épreuves communes à trois grandes écoles de management :

- ICN business school ;

- KEDGE business school ;
- NEOMA business school.

Elle propose une gamme de concours ouverts à de nombreux profils, et notamment le concours Écricome PREPA, destiné aux élèves des classes préparatoires économiques et commerciales ou littéraires. La présente annexe ne concerne que le concours A/L (ENS Ulm, ENS Lyon, ENS Cachan).

Écricome propose, à partir de la Bel, une voie d'accès aux étudiants des classes préparatoires littéraires.

Les étudiants intéressés par Écricome se reporteront utilement à son site web : <http://www.ecricome.org/>

I - Procédure d'inscription des candidats

Les étudiants qui souhaitent passer le concours Écricome prépa littéraire doivent cocher, dans le logiciel d'inscription à la Bel, la case « Écricome ».

Ils doivent parallèlement s'inscrire au concours Écricome prépa via le site internet <http://www.ecricome.org/>

Les candidats qui souhaiteraient présenter les deux concours d'Ulm et de Lyon devront choisir, dès leur inscription dans le système d'information d'Écricome, le concours dont les notes entreront dans le calcul de l'admissibilité aux écoles d'Écricome.

Les candidats au concours « langue étrangère : anglais » de l'ENS de Cachan devront s'inscrire au concours littéraire de l'ENS de Lyon - série langues vivantes - et passer l'intégralité des épreuves écrites de ce concours.

L'inscription au concours Écricome prépa littéraire est payante, sauf pour les étudiants boursiers.

II - Admissibilité

Les écoles d'Écricome fixent chacune leur barre d'admissibilité à partir des notes obtenues par les candidats à la Bel.

III - Admission

Les candidats déclarés admissibles seront convoqués aux épreuves orales suivantes :

- un oral d'anglais ;
- un oral dans une autre langue vivante, ou en latin ou en grec ;
- un entretien individuel.

Les épreuves de langues sont communes aux trois écoles et ne se passent qu'une seule fois et dans une seule école. Chaque note obtenue est validée par les écoles concernées, chaque école appliquant son propre coefficient.

L'entretien se passe dans chacune des écoles où le candidat est admissible. Chaque école applique son propre coefficient.

Le candidat prend d'abord rendez-vous pour les épreuves de langues et l'entretien dans la première école qu'il avait choisie lors de son inscription comme centre d'épreuves orales, sous réserve d'y être admissible, ou dans l'école suivante où il est admissible. Il prend ensuite rendez-vous dans les autres écoles où il est admissible uniquement pour un entretien.

Les étudiants sont invités à prendre connaissance des modalités de ces épreuves orales sur le site internet d'Écricome.

Annexe 4

École nationale des chartes

L'École nationale des chartes est un établissement public, qui bénéficie du statut de grand établissement.

Elle forme plus particulièrement des conservateurs du patrimoine et des bibliothèques, qui œuvrent à l'étude et à la diffusion du patrimoine national, dans le cadre des musées, des bibliothèques, des services d'archives, des conservations régionales des monuments historiques ou des services d'inventaire du patrimoine, relevant de l'Etat ou des collectivités territoriales. Elle participe aussi à la formation d'enseignants-chercheurs, notamment en histoire, en lettres et en histoire de l'art.

L'École nationale des chartes délivre trois diplômes :

- le master et le doctorat ;
- le diplôme d'archiviste paléographe, qui seul est concerné par la Bel.

La scolarité d'archiviste paléographe est de trois ans et neuf mois et forme des futurs conservateurs du patrimoine (archives, musée, monuments historiques, inventaire) et des bibliothèques. Sont recrutés des élèves fonctionnaires stagiaires ressortissants de l'UE, par le biais d'un concours national.

Ce concours d'entrée pour le diplôme d'archiviste paléographe distingue :

- un concours d'accès en première année, sur épreuves (20 postes d'élèves fonctionnaires stagiaires en 2013), subdivisé en deux voies : A (13 postes en 2013) et B (7 postes en 2013). Seule la voie B de ce concours est concernée par les épreuves de la Bel ;
- un concours d'entrée en deuxième année, sur titres (1 poste en 2013), qui n'est pas concerné par la Bel.

Les étudiants intéressés par l'École nationale des chartes se reporteront utilement à son site : <http://concours.enc.sorbonne.fr/>

I - Procédure d'inscription des candidats au concours d'accès en première année, voie B

Les candidats à la voie B s'inscrivent sur le même système d'inscription que celui des ENS.

Deux épreuves écrites sur six sont communes à la Bel : composition d'histoire (pour laquelle l'École nationale des chartes participe à la correction aux côtés des ENS de Lyon et d'Ulm) et commentaire d'un texte en langue vivante étrangère et traduction d'une partie ou de la totalité de ce texte (LV1). Pour ces deux épreuves, l'École nationale des chartes prend les notes de la Bel. En outre, les épreuves de version latine ou de version grecque sont communes avec celles de l'ENS Ulm (attention : seules les épreuves de version latine ou grecque de l'ENS Ulm sont prises en compte par l'École des chartes, à l'exclusion des épreuves de traduction et de commentaire d'un texte latin ou d'un texte grec de l'ENS Ulm). Les autres épreuves sont propres à l'École nationale des chartes.

II - Admissibilité au concours d'accès en première année, voie B

L'École nationale des chartes fixe sa barre d'admissibilité à partir des notes obtenues par les candidats aux épreuves d'histoire et de LV1 de la Bel, le cas échéant aux épreuves de version latine ou grecque de l'ENS Ulm et aux épreuves propres à l'école.

III - Admission

Les candidats déclarés admissibles seront convoqués aux épreuves orales organisées par l'École nationale des chartes.

Les étudiants sont invités à prendre connaissance des modalités des épreuves écrites et orales sur le site internet de l'école.

Depuis 2013, la possibilité est ouverte aux élèves bi-admis à l'ENS Ulm et à l'École nationale des chartes de mener les deux cursus en parallèle. Le lauréat choisit l'établissement dont il suit la scolarité en tant que fonctionnaire stagiaire ; il est inscrit dans l'autre établissement en tant que simple élève, sans y bénéficier d'un traitement. Cette possibilité est notamment soumise à l'accord du directeur de

l'établissement que le lauréat rejoint en tant que fonctionnaire stagiaire.

Annexe 5

École supérieure d'interprètes et de traducteurs (Ésit) de l'université Sorbonne nouvelle (Paris 3)

École autonome de l'université Sorbonne nouvelle - Paris 3, l'École supérieure d'interprètes et de traducteurs (Ésit) forme des interprètes de conférence, des traducteurs spécialisés, des interprètes en langue des signes française et des chercheurs. Elle est habilitée à délivrer un master de traduction et un master d'interprétation de conférence, ainsi que le master européen d'interprétation de conférence (EMCI). Elle est membre du réseau Master européen de traduction (EMT).

Depuis la session 2011, l'Ésit propose une voie d'accès en master traduction à partir de la Bel.

Selon que l'étudiant aura effectué une ou plusieurs années en classe préparatoire de Lettres deuxième année, son intégration à l'école sera différente : voir paragraphe « intégration à l'Ésit ».

Les étudiants intéressés par l'Ésit se reporteront utilement à son site web : www.esit.univ-paris3.fr

I - Procédure d'inscription des candidats

Lors de leur inscription à la Bel, les étudiants cochent la case « Ésit » dans le logiciel d'inscription. Sur le site internet de l'école, il existe une page dédiée sous l'onglet « Candidats », puis sous l'onglet « Candidats CPGE ». Les candidats s'inscrivent en remplissant obligatoirement, entre le 10 décembre 2013 et le 15 janvier 2014, la fiche « Orientation Bel », composée du numéro d'inscription SCEI, de la combinaison linguistique présentée à l'Ésit (si combinaison linguistique trilingue : langue maternelle A, langue active B, langue passive C ; si combinaison linguistique bilingue : langue maternelle A, langue active B), et du statut actuel en classe préparatoire de Lettres deuxième année (élève carré ou cube). Les candidats de classe préparatoire de Lettres deuxième année « cube » peuvent s'inscrire aux examens d'entrée [examens d'admissibilité + examens d'admission] de la formation initiale, qui se dérouleront en avril 2014.).

Une documentation explicative spécifique est téléchargeable. Les étudiants ne peuvent choisir que le master Traduction (Aux étudiants intéressés par l'interprétation de conférence, il est conseillé de suivre, dans un premier temps, le master Traduction, qui se révèle une excellente passerelle, avant de s'orienter vers la section Interprétation de conférence.).

Le français et l'anglais sont les deux langues obligatoires pour une combinaison linguistique trilingue.

Les combinaisons linguistiques bilingues, dont le français, sont ouvertes uniquement pour l'allemand, l'anglais, l'arabe et le chinois.

Les candidats ayant présenté aux concours ENS une ou deux épreuves de langue, pour lesquelles la section Traduction de l'Ésit ne prévoit pas d'enseignement à minima en combinaison bilingue, ne seront pas retenus par le jury de l'Ésit.

II - Admissibilité

Au vu des résultats obtenus à la Bel, l'Ésit détermine la liste des candidats autorisés à se présenter aux épreuves d'admission de la procédure Bel.

III - Admission

Le jury de l'Ésit convoquera aux épreuves écrites (rédaction, synthèse et traduction) les candidats

retenus. Les modalités de ces épreuves seront consultables sur le site internet de l'Ésit.
L'admission sera prononcée par le jury de l'Ésit au vu des résultats obtenus dans ces épreuves.

IV - Intégration à l'Ésit

Les candidats de niveau L2 admis à l'Ésit conserveront pour un an le bénéfice de leur admission (bénéfice renouvelable un an pour les candidats admis à une ENS). L'étudiant devra avoir validé une L3 dans une université française ou étrangère ou avoir effectué une seconde année de classe préparatoire de Lettres deuxième année pour être admis définitivement à l'Ésit.

Un séjour prolongé à l'étranger serait un atout considérable pour la future formation de l'étudiant.

En cas de réussite aux épreuves d'admission, les candidats ayant effectué une deuxième ou une troisième année de classe préparatoire de Lettres deuxième année seront admis en première année de master.

L'Ésit organisera des journées « portes ouvertes » : le vendredi 13 décembre 2013, à l'Ésit, et en janvier 2014, à l'université Sorbonne Nouvelle - Paris 3.

Annexe 6 Instituts d'études politiques

Trois instituts d'études politiques (IEP) proposent aux étudiants des classes préparatoires littéraires, à partir de la Bel et de l'École nationale des chartes (concours B), une voie d'accès en cycle master. Cette voie s'ajoute aux autres procédures déjà existantes et qui sont maintenues.

Ces trois IEP sont :

- l'IEP d'Aix-en-Provence ;
- l'IEP de Lille ;
- l'IEP de Lyon.

Les étudiants intéressés par ces IEP se reporteront utilement à leur site :

- site internet de l'IEP d'Aix-en-Provence : <http://www.sciencespo-aix.fr/>
- site internet de l'IEP de Lille : <http://www.sciencespo-lille.eu/>
- site internet de l'IEP de Lyon : <http://www.sciencespo-lyon.fr/>

I - Procédure d'inscription des candidats

Les étudiants qui souhaitent passer le concours d'accès en première année du cycle master des IEP cités ci-dessus disposent de deux voies d'accès :

- soit en suivant la procédure d'admissibilité en quatrième année des IEP, organisée par chaque IEP. Les étudiants s'inscrivent alors directement auprès des IEP et ne cochent pas, dans le logiciel d'inscription à la Bel, la case « IEP » ;
- soit, après inscription à la Bel et composition aux épreuves écrites, en ne passant que les épreuves orales d'admission propres aux IEP. Les étudiants souhaitant suivre cette voie doivent cocher la case « IEP » dans le logiciel d'inscription à la Bel. Ils devront ensuite s'inscrire directement à la procédure d'admission de l'IEP demandé, en indiquant pour quel cycle de master ils font acte de candidature.

Les étudiants sont invités à opter pour l'une ou l'autre de ces deux voies d'accès.

II - Admissibilité

Chaque IEP fixe, à partir des notes obtenues par les candidats à la Bel, une barre d'admissibilité qui

correspond à trois fois le nombre de places proposées au recrutement par cette voie (20 places maximum par IEP, en 2014).

III - Admission

Chaque IEP convoque les candidats déclarés admissibles pour un entretien de motivation. Le jury vérifie l'adéquation entre le profil des candidats et celui des spécialités ou des majeures demandées dans les IEP.

Lors des résultats d'admission, deux listes seront établies : une principale et une complémentaire.

IV - Intégration aux IEP

Les candidats de niveau L2, admis à l'un des trois IEP cités plus haut, conserveront pendant un an le bénéfice de leur admission. Celle-ci ne sera définitive qu'après une année supplémentaire effectuée selon les conditions posées par le jury de l'IEP dans lequel le candidat sera intégré en 2015. Le candidat devra, en particulier, obligatoirement s'inscrire dans l'IEP où il aura été admis et valider 60 crédits ECTS, en interne au sein de l'IEP, ou dans le cadre d'une L3 universitaire du site de l'IEP concerné.

En fonction des résultats obtenus, l'admission sera définitivement validée et cette validation interviendra lors du jury d'admission au concours 2015.

Si le candidat concerné a effectué une deuxième ou une troisième année de classe préparatoire de Lettres deuxième année, le jury de l'IEP pourra déclarer son admission dès la rentrée suivante ou la reporter à la rentrée 2015.

Les renseignements sur l'organisation des voies d'admission et la présentation des cycles de master seront disponibles, à partir de janvier 2014, sur les sites internet des IEP concernés.

Les IEP organiseront des journées « portes ouvertes » :

- l'IEP d'Aix, le 8 février 2014 ;
- l'IEP de Lille, le 1er février 2014 ;
- l'IEP de Lyon, les 29 et 30 janvier 2014, de 16 h à 18 h.

Annexe 7

Isit (Institut de management et de communication interculturels)

L'Isit est une association loi 1901, créée en 1957 pour former les traducteurs et les interprètes de conférence pour les organisations internationales (Commission européenne, Unesco, OCDE, ONU, etc.). Les compétences professionnelles attendues des diplômés correspondent aux exigences de ces organisations. L'Isit forme à la traduction, avec trois programmes spécialisés de niveau master (Management interculturel, Communication interculturelle et traduction, Master européen en traduction spécialisée), et à l'interprétation de conférence. Ses diplômes bac + 5 sont visés par l'État (grade de master). Ses diplômés ont vocation à travailler dans les organisations internationales et les entreprises comme traducteurs et interprètes, mais aussi, comme spécialistes de la communication, du marketing ou des ressources humaines, dans les services internationaux des grandes entreprises françaises et étrangères.

Depuis la session 2011, l'Isit propose deux voies d'accès à partir de la Bel, soit pour une entrée en troisième année de licence, soit pour une entrée en première année de master, voie réservée aux étudiants ayant effectué une deuxième ou une troisième année de classe préparatoire de Lettres deuxième année.

Les étudiants intéressés par l'Isit se reporteront utilement à son site web : <http://www.isit-paris.fr/>

I - Entrée en troisième année de licence

1. Procédure d'inscription des candidats

Les étudiants qui souhaitent entrer en troisième année de licence à l'Isit disposent de deux voies d'accès :

- sur dossier, dans le cadre de la convention passée avec la CPGE dans laquelle ils sont inscrits ;
- après inscription à la Bel et composition aux épreuves écrites. Les candidats cochent, lors de leur inscription aux concours des ENS, la case « Isit - Concours d'entrée en L3 ». Ils s'inscrivent par ailleurs auprès de l'Isit, en téléchargeant les dossiers sur le site www.isit-paris.fr et en les déposant avant le 7 mars 2014 minuit. Les candidats devront porter une attention particulière à la combinaison de langues dans laquelle ils choisiront de composer aux concours d'entrée dans les ENS. En effet, si ces langues ne correspondent pas aux langues de formation de l'Isit (voir liste sur le site www.isit-paris.fr), ils devront passer, pour être admissibles, une ou deux épreuve(s) complémentaire(s) de traduction vers la langue A et vers la langue B, (deux heures par épreuve, sans document, à partir de textes généralistes sur un sujet d'actualité de la presse nationale et internationale). Les modalités de ces épreuves sont disponibles sur le site www.isit-paris.fr.

Les étudiants peuvent être autorisés à tenter l'admission par les deux voies.

2. Admissibilité

Au vu des résultats obtenus à la Bel et aux épreuves complémentaires, les candidats ayant obtenu à l'écrit des notes supérieures à un total défini par l'Isit seront déclarés admissibles à l'Isit.

3. Admission

L'admission est prononcée par le jury de l'Isit, après examen du dossier et au vu des résultats obtenus dans les différentes épreuves. Les dates de résultats seront précisées sur le site www.isit-paris.fr.

II - Entrée en première année de master

Cette voie est réservée aux étudiants ayant effectué une deuxième ou une troisième année en classe préparatoire de Lettres deuxième année.

1. Procédure d'inscription des candidats

Les étudiants qui souhaitent entrer en master à l'Isit doivent d'abord s'inscrire à la Bel. Lors de cette inscription, les candidats doivent cocher la case « Isit - Concours d'entrée en master ». Ils s'inscrivent par ailleurs auprès de l'Isit, en téléchargeant les dossiers sur le site www.isit-paris.fr et en les déposant avant le 7 mars 2014 minuit.

Les candidats devront porter une attention particulière à la combinaison de langues dans laquelle ils choisiront de composer aux concours d'entrée dans les ENS. En effet, si ces langues ne correspondent pas aux langues de formation de l'Isit (voir liste sur le site), ils devront passer, pour être admissibles, une ou deux épreuve(s) complémentaire(s) de traduction vers la langue A et vers la langue B, (deux heures par épreuve, sans document, à partir de textes généralistes sur un sujet d'actualité de la presse nationale et internationale). Les modalités de ces épreuves sont disponibles sur le site www.isit-paris.fr.

2. Admissibilité

Au vu des résultats obtenus à la Bel et aux épreuves complémentaires, les candidats ayant obtenu à l'écrit des notes supérieures à un total défini par l'Isit seront déclarés admissibles à l'Isit.

3. Admission

Le jury de l'Isit examinera les dossiers des candidats qui présenteront les conditions ci-dessus énoncées. Il pourra proposer à certains candidats dont les résultats ne lui sembleraient pas suffisants la possibilité d'être admis en troisième année de l'Isit et non en master. Les dates de résultats seront

précisées sur le site <http://www.isit-paris.fr/>

L'Isit organise une journée « portes ouvertes » tout public le samedi 1er février 2014.

Adresse électronique pour toutes questions : contact@isit-paris.fr

Annexe 8

Institut supérieur du management public et politique (ISMaPP)

L'inscription au concours d'entrée de l'ISMaPP dans le cadre de la Bel se fait en même temps que celle aux concours d'entrée dans les écoles normales supérieures. La date limite d'inscription des candidats est fixée au 10 janvier 2014 minuit. Au-delà de cette date, aucune demande d'inscription ou de modification ne sera acceptée.

Les candidats doivent également confirmer leur choix entre ENS (Ulm) et ENS de Lyon.

Les candidats qui souhaiteraient présenter les deux concours, Ulm et Lyon, devront déterminer, dès leur inscription, les notes qui entreront dans le calcul de l'admissibilité à l'ISMaPP.

Les candidats au concours « langue étrangère : anglais » de l'ENS de Cachan devront s'inscrire au concours littéraire de l'ENS de Lyon - série langues vivantes - en cochant la case « ISMaPP - concours ENS de Lyon », et passer l'intégralité des épreuves écrites de ce concours.

L'ISMaPP prend en compte la totalité des épreuves écrites de la Bel comme l'une des composantes des voies d'admissibilité dans son cursus, selon des modalités présentées ci après.

L'ISMaPP propose deux voies d'accès à partir de la Bel, soit pour une entrée en première année (diplôme ISMaPP en science politique et management public - bac + 3), soit pour une entrée en deuxième année (1ère année du mastère ISMaPP en stratégie et décision publique et politique). Les candidats doivent témoigner d'un réel intérêt pour la sphère publique.

Les étudiants intéressés par l'ISMaPP se reporteront utilement à son site web : <http://www.ismapp.com/>

I - Entrée en première année (diplôme ISMaPP en science politique et management public - bac + 3)

1. Procédure d'inscription des candidats

Les étudiants qui souhaitent passer le concours d'accès en première année (bac + 3 en science politique et management public) s'inscrivent et composent aux épreuves écrites de la Bel. Ils sont dispensés des épreuves écrites du concours de l'ISMaPP et n'en passent que les épreuves d'admission selon la procédure décrite ci-dessous. Les étudiants souhaitant passer par cette voie doivent cocher la case « ISMaPP - concours d'entrée en L3 » dans le logiciel d'inscription aux concours des ENS.

2. Admission

Les candidats qui auront confirmé leur inscription, en renvoyant à l'ISMaPP le « dossier d'expression d'intérêt » qui leur aura été adressé, seront convoqués aux épreuves orales du concours.

Les épreuves orales devant jury consisteront en :

- un entretien sur un sujet de société ;
- un entretien de sensibilité aux enjeux de la sphère publique.

Ces entretiens visent à apprécier la motivation du candidat et l'adéquation de son profil à la formation envisagée.

Seront déclarés admis les candidats ayant obtenu un total écrit (notes de la Bel) et oral supérieur au

total défini par l'ISMaPP en fonction du nombre de places mises au concours.

II - Entrée en deuxième année (1ère année de mastère ISMaPP en stratégie et décision publique et politique)

Cette voie est réservée aux étudiants ayant effectué une seconde ou une troisième année de classe préparatoire de Lettres deuxième année.

1. Procédure d'inscription des candidats

Les étudiants qui souhaitent passer le concours d'accès en première année de mastère ISMaPP en stratégie et décision publique et politique, et remplissent les conditions énoncées ci-dessus doivent passer les épreuves écrites de la Bel. Ils devront s'inscrire dans le logiciel d'inscription des ENS en cochant la case « ISMaPP - Mastère 1 ».

2. Admission

Les candidats qui auront confirmé leur inscription, en renvoyant à l'ISMaPP le « dossier d'expression d'intérêt » qui leur aura été adressé, seront convoqués aux épreuves orales du concours.

Les épreuves orales devant jury consistent en :

- un entretien sur un sujet de société ;
- un entretien de sensibilité aux enjeux de la sphère publique.

Ces entretiens visent à apprécier la motivation du candidat et l'adéquation de son profil à la formation envisagée.

Seront déclarés admis les candidats ayant obtenu un total écrit (notes de la Bel) et oral supérieur au total défini par l'ISMaPP en fonction du nombre de places mises au concours.

L'ISMaPP organisera deux journées « portes ouvertes » les samedis 30 novembre 2013 et 15 février 2014.

Annexe 9

Université Paris-Dauphine

L'université Paris-Dauphine, grand établissement d'enseignement supérieur depuis 2004, a pour ambition d'être une université de référence dans le champ des sciences des organisations et de la décision, tant au plan national qu'international. Certifiée Equis, elle est l'une des universités leaders en Europe dans son domaine.

En 2011, l'université Paris-Dauphine s'est associée à la Bel pour proposer aux élèves de CPGE Lettres deuxième année (« khâgne ») une voie d'accès en troisième année de licence sciences des organisations et des marchés, mention sciences de la société ou mention gestion.

Les étudiants intéressés par l'université Paris-Dauphine se reporteront utilement à son site web : <http://www.dauphine.fr/> ou sur le site de la licence www.lso.dauphine.fr.

I - Procédure d'inscription des candidats

Les candidats intéressés cocheront la case Paris-Dauphine sur le site d'inscription à la Bel et indiqueront leur choix entre les deux mentions : « Paris-Dauphine - L3 mention sciences de la société » ou « Paris-Dauphine - L3 mention gestion ».

Le dossier d'inscription, à envoyer avant le 21 février 2014, sera téléchargeable sur le site www.iso.dauphine.fr.

II - Admissibilité

L'université Paris-Dauphine fixe, à partir des notes obtenues par les candidats à la Bel, une barre d'admissibilité qui correspond à cinq fois le nombre de places offertes. Le nombre de places proposées au recrutement est fixé à 30 pour la session 2014 (20 étudiants pour la mention sciences de la société et 10 pour la mention gestion).

Les étudiants admis à continuer le processus d'inscription seront invités à confirmer leur intention de poursuivre la procédure en envoyant le complément des notes des trimestres de CPGE qu'ils n'auront pas été en mesure d'adresser.

III - Cas particulier - Étudiants en 3ème année de CPGE

Les étudiants suivant une troisième année de CPGE ne peuvent pas utiliser la procédure Bel pour postuler en M1. Ils présenteront un dossier de candidature en se conformant au calendrier des admissions extérieures de l'université. Ils ne pourront postuler qu'en M1 sciences de la société, et non en M1 gestion. Le jury des admissions extérieures en M1 jugera de la pertinence de leur candidature et se réservera le droit de leur proposer une inscription en L3.

IV - Admission

Les candidats admis seront avisés par courrier et/ou mail.

Une liste d'attente sera établie.